Loi sur l'équité salariale du Nouveau-Brunswick (2009) — Comparaison des emplois dans le secteur public, mise en œuvre lente et révision en 2026

Gender Equality · Bonne pratique · Canada

Score de qualité : 41/100

Niveau de preuve : Modérées

Résumé

En vigueur depuis le 1er avril 2010, la loi impose l'évaluation des emplois et l'ajustement salarial pour les groupes publics à prédominance féminine, sous la supervision d'un Bureau de l'équité salariale. La mise en œuvre a été lente : environ la moitié des unités syndicales avaient terminé après six ans. Une révision a débuté en juillet 2026.

Dimensions clés

Dimension	Score
Transferability / replicability	2/3
Impact on gender equality	0/1
Effectiveness	0/1
Efficiency	0/1
Evaluated outcomes	0/1
Sustainability	1/1
Achievement / evidence	0/1
Gender-mainstreaming embedding	1/1
Curator validation	1/1

Évalué par C-NAPSE

Sources de données

C-NAPSE web research — consulté le 2026-11-08

Government of New Brunswick — Pay Equity Bureau — consulté le 2026-11-08

Government of New Brunswick — Review of the Pay Equity Act — consulté le 2026-11-08

NB Media Co-op — Pay Equity Act still not enforced in NB six years later — consulté le 2026-11-08

Citer — Evidoria. *Loi sur l'équité salariale du Nouveau-Brunswick (2009) — Comparaison des emplois dans le secteur public, mise en œuvre lente et révision en 2026*. ID persistant : 89ffa2e8-d014-47da-88ce-f90c9482d56f.